



COMMUNE : 215 PRAZ-SUR-ARLY
ARRONDISSEMENT : 74 BONNEVILLE
FINANCES PUBLIQUES TRÉSORERIE OU SGC : SERV GEST COMPTABLE SALLANCHES

N° 1259 COM (1)

TAUX
FDL
2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	6 274 955	30,49	97,67	6 437 000	1 962 641	30,69	1 962 641
Taxe foncière non bâties (TFNB)	32 521	136,81	166,42	33 000	45 147	136,81	45 147
Taxe d'habitation (TH)	6 317 448	22,25	58,65	6 102 000	1 357 695	22,25	1 357 695
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	1 102 297	29,60	50,91	1 178 000	348 688	29,60	348 688
				Total	3 714 171		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col.4 x col.2 x col.6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	5 528 633	22,25	30,00	5 421 000	361 852	30,00	361 852

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle 8	9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case ☐
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité				
Taxe foncière non bâties (TFNB)					
Taxe d'habitation (TH)					
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)				
	3 714 171	=			

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
88 574	5 890	81 044	900	49 404	0	- 164 322	- 121 047	-59 557

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025
3 714 171		-59 557		3 654 614

À ANNÉCY

Le 20 MARS 2025

Pour la Direction des Finances publiques,
MARIE-HELENE HEROU-DESBIOILLES

Le
Pour la Préfecture,

Le 31 mars 2025
Pour la Commune,
Yann Jecrois





FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS				2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES			
Taxe foncière bâtie :				Taxe foncière bâtie :		a. Éoliennes et hydroliennes			
a. Personnes de condition modeste				a. Par le conseil municipal		b. Centrales électriques			
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte				b. Par la loi		c. Centrales photovoltaïques			
c. Locaux industriels				Taxe foncière non bâtie :		d. Centrales hydrauliques			
d. Logements sociaux et longue durée				a. Par le conseil municipal		e. Centrales géothermiques			
Taxe foncière non bâtie				b. Par la loi (terres agricoles)		f. Transformateurs électriques			
Taxe d'habitation :				c. Par la loi (autres)		g. Stations radioélectriques			
a. Dotation pour perte de THLV				Cotisation foncière des entreprises		h. Installations gazières et autres			
b. Mayotte				a. Par le conseil municipal		i. Taxe sur les pylônes			
Cotisation foncière des entreprises :				b. Par la loi		5. RÉFORMES FISCALES			
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire				3. BASES DE TAXE D'HABITATION		a. TVA prév. (compensation TH)			
b. Base minimum				a. Résidences secondaires et assimilées		b. TVA prév. (comp. CVAE)			
c. Locaux industriels				b. Logements vacants soumis à la THLV		c. Coefficient correcteur			
d. Autres allocations				c. Bases dégrévées hors locaux vacants		d. Taux FB commune 2020			
				d. Bases dégrévées locaux vacants		e. Taux FB département 2020			
				e. Bases dégrévées majo THS					